

Réservé à l'Administration		
N° de la médaille :		
Date :		
Renouvellement :	Oui	Non
Frais :	0,00 \$	25,00 \$

Formulaire d'enregistrement – CHIEN

Coordonnées du GARDIEN	
Nom et prénom :	
Adresse :	Saint-Guy (QC) G0K 1W0
N° de téléphone :	
Courriel :	

Description du CHIEN				
Nom :	Race :			
Sexe :	Femelle	Mâle	Date de naissance :	
Couleurs :				
Signes distinctifs :				
Stérilisation :	Oui	Non	Vaccination :	Oui Non
Micropuce :	Oui	Non	N°:	

La médaille est valide pour une période d'un an, du 1er janvier au 31 décembre. La licence est annuelle, incessible, indivisible, non transférable et non remboursable. Enregistrer le chien dans un délai de 30 jours de son acquisition, de l'établissement de sa résidence principale dans la municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

Dispositions visant la prévention des nuisances :

- Garder l'animal sur la propriété au moyen d'une clôture, laisse, corde ou tout moyen adapté à la taille et au poids;
- Dans les sentiers et endroits publics, les animaux doivent toujours demeurer en laisse;
- Attention aux nuisances par le bruit: aboiements excessifs, hurlements, gémissements de manière à troubler la paix;
- Toujours ramasser les excréments laissés par votre chien sur la propriété publique ou privée.

ÊTRE PROPRIÉTAIRE D'UN ANIMAL COMPORTE DES RESPONSABILITÉS, RESPECTER LES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR EN FAIT PARTIE.

REMETTRE LE FORMULAIRE AU BUREAU MUNICIPAL
OU LE TRANSMETTRE PAR COURRIEL A
BUREAU@SAINTGUY.CA